

Regrouper les spécialités de formation pour analyser les relations avec l'emploi

Les nomenclatures sont à notre temps ce que les portraits étaient à la Renaissance : une façon de se voir, de se représenter, un angle de vue. Chaque nomenclature décrit un aspect de nous-mêmes, la catégorie sociale, le métier, la formation... Une nomenclature n'a pas, en elle-même, d'effet positif ou négatif, mais la prise en compte de la complexité du réel nécessite d'utiliser plusieurs nomenclatures pour la décrire. Pour décrire l'emploi on utilisera ainsi les PCS (INSEE) pour repérer la catégorie sociale, le ROME pour décrire les compétences mises en œuvre, la NAF (secteur) pour situer l'environnement de travail. De même les formations font appel théoriquement à une seule nomenclature, la NSF, mais complétée par les codes diplômes (ONISEP), le Formacode (formation continue) ou des nomenclatures spécifiques à tel ou tel organisme, tel ou tel service du Ministère de l'Education.

Chaque nomenclature répond à un besoin particulier⁽¹⁾. Nous traitons ci-dessous du classement à des fins statistiques qui doit classer de manière univoque (choisir, c'est renoncer). Nous nous situons dans une logique d'analyse des relations entre la formation et l'emploi (dont nous savons par ailleurs que le lien est assez lâche).

Pour un classement destiné à la recherche d'information, il faudrait au contraire prévoir une double, voire triple, affectation, par exemple classer les technico-commerciaux en commerce et selon le produit vendu.

Notre base de travail est celle des GFE, les Groupes formation emploi, qui permettent de regrouper l'ensemble des formations (initiales ou continues) en 20 groupes, ce qui est une dimension opérationnelle. Il existe aussi des tables de regroupement dans ces mêmes GFE pour les emplois (PCS) et les offres et demandes d'emploi (ROME), limitées à ces mêmes 20 groupes de manière à éviter tout « adéquationnisme » étroit.

Proposer une nomenclature de regroupement heurte souvent les acteurs de l'emploi et de la formation. Pourtant chacun est amené à le faire, soit de façon « informelle », en regroupant les familles professionnelles, ou les NSF, en une vingtaine de groupes, soit de façon formelle en utilisant les GFE. Il faut dire que les nomenclatures ne sont pas qu'un outil technique, ce sont aussi des moyens de délimiter un territoire, et des moyens de coercition financière. Ainsi les codes APE servent-ils à définir le champ des entreprises soumises aux règles d'une convention collective étendue, qui peut comporter l'obligation de cotiser à tel OPCA. Ce code s'applique également pour les taxes parafiscales des entreprises de transport, les grilles salariales des organismes de formation etc.

(1) Joëlle Affichard, Nomenclatures de formation et pratiques de classement, Formation emploi N° 4 - Octobre-Décembre 1983

Du savoir au contexte

(2) Bernad Fourcade, Guy Ourliac, Maurice Ourtau, ARGOS, Formation Emploi n° 40, octobre 1992

La logique des savoirs et savoir faire

S'agissant d'une nomenclature destinée à mesurer les relations entre la formation et l'emploi, la logique est celle du « corps commun de savoirs », donc de mettre ensemble les formations⁽²⁾ et les emplois, de la mécanique, ceux du tertiaire de bureau, etc.

Les moniteurs d'auto école, qui conduisent toute la journée, et les ambulanciers, qui font de même, seront regroupés dans le GFE transport (et non en santé). Les aides soignantes, qui s'occupent du corps des personnes, et les coiffeurs, qui traitent leurs cheveux, en « Soins aux personnes, santé, social » (on ne va pas mettre les coiffeurs en nettoyage).

Les menuisiers métalliques fabriquent et posent des éléments métalliques dans le bâtiment. On peut hésiter entre la menuiserie (savoir de l'assemblage), la métallerie (connaissance du produit), le bâtiment (contexte de la pose). Nous le classons en menuiserie car ces entreprises utilisent les techniques de menuiserie, et embauchent des menuisiers, pour l'assemblage et la pose, avec des connaissances sur les usages du métal.

Informatique

On regroupe toutes les formations informatiques, quel que soit leur milieu d'application (bureautique, industriel, sanitaire...) car les employés ne manipulent pas d'autre matériau que leurs claviers. Ils sont regroupés dans le GFE tertiaire de bureau, qui mériterait de changer d'appellation : traitement de l'information ?

On agit de même pour la comptabilité

Technicien conseil en comptabilité et gestion agricole GFE 14

Banque et assurance

Ces formations et ces emplois sont classés en tertiaire de bureau, alors que ces professionnels se considèrent comme des commerciaux. Il faut rappeler qu'ils n'achètent pas pour revendre, définition du commerce, mais qu'ils stockent un bien, de l'argent, et se font payer pour leur service. En assurance, ils font payer un service en quelque sorte à la commission.

Nous classons donc les formations spécifiques banque et assurance en Tertiaire de bureau. Mais ce secteur n'embauche pas que des personnes ayant suivi ce type de formation. Ils recrutent aussi des commerciaux (BTS force de vente par exemple), et la nomenclature des emplois de l'INSEE (PCS) ne fait pas ensuite la différence entre les agents de banque et assurance affectés au traitement des documents bancaires ou au calcul des primes de risque, et ceux affectés à la prospection de clients ou à la promotion de leurs produits.

Cette classification s'appuie en grande partie sur la composition des commissions paritaires consultatives, chargées de la mise à jour des diplômes. Une exception (forte) est faite pour l'hôtellerie restauration : nous classons les cuisiniers, quel que soit le lieu où ils exercent, avec le corps de savoirs alimentaires (donc avec les bouchers, traiteurs, et ouvriers de l'agro-alimentaire), et les personnels de service avec l'ensemble des personnels œuvrant auprès de clients de services de loisirs, que ce soit l'hôtellerie, le tourisme, le sport.

La logique de filière

On peut aussi introduire la logique de la filière, c'est-à-dire du contexte dans lequel s'exercera la compétence. En effet la compétence, c'est « la mise en œuvre de savoirs et savoirs faire dans un contexte ». C'est, globalement, la logique des emplois métiers du ROME.

Pêche

Par exemple une formation de mécanicien à la pêche permet d'acquérir des compétences en mécanique, mais destine avant tout à travailler sur un bateau. Il est plus cohérent de classer ces formations dans le groupe de la pêche, et de les comparer aux emplois de la pêche qu'à ceux de l'industrie mécanique, même si l'on sait que beaucoup de mécaniciens de marine font une deuxième carrière à terre.

Exemples :

BEP Maritime de mécanicien, ou CAP Marin du commerce option mécanicien de bord

Agriculture

Il en est de même pour l'agriculture : nous y classons la gestion des équipements agricoles, la conduite et l'entretien de matériels agricoles, qui préparent à des emplois sur les exploitations, mais pas la mécanique agricole et réparation qui prépare à des emplois dans les garages et concessions de matériel.

De même l'attelage de loisir (gérer des chevaux), le toilettage canin (s'occuper de chiens, emplois le plus souvent occupés par d'anciens éleveurs plus que d'anciens coiffeurs), et la gestion des espaces naturels.

Exemples : Bac Pro agroéquipements

BPA Machinisme spécialité conduite et entretien des machines agricoles

Froid et énergie thermique

Ces équipements sont installés dans des habitations et des bâtiments industriels. On privilégiera (comme la NSF) le contexte, second œuvre, par rapport à la technique, à base d'électronique aujourd'hui.

Du produit au process

Le débat est récurrent en formation, quel est l'aspect dominant : le produit, ou le process ? Faut-il former, pour la conduite de machines automatisées en agro-alimentaire, des techniciens agro aux automatismes, ou des mécaniciens au produit ? Et en chimie, ou en pharmacie... La réponse dépend de la période (quand on introduit un process, il apparaît dominant, puis une fois apprivoisé, le produit réapparaît), et de celui qui répond.

Vente

Un boucher ou un poissonnier vend, mais aussi transforme son produit : il le découpe, le barde et lève des filets... Il fait corps avec sa filière, celle de l'alimentaire, plus qu'avec celle de la corporation des vendeurs, car on exige de lui une connaissance du produit du même type que celle qu'acquièrent ceux qui cuisinent par exemple. C'est la logique des secteurs économiques de l'INSEE (NAF) : les bouchers sont classés en agro-alimentaire.

Par contre, les vendeurs qui ne font au plus que de l'assemblage, comme les fleuristes ou les vendeurs d'audio visuel, d'informatique ou d'électroménager, seront classés en vente.

Exemples en GFE 9

MC Vendeur spécialisé en alimentation

Cadre commercial pour l'agro alimentaire CCI

Conduite de machines

Il en est de même pour les formations à la conduite de machines : s'il s'agit d'un produit spécifique, comme en agro-alimentaire, chimie ou parfumerie, on les classera dans le GFE du produit correspondant ; s'il s'agit de conduite non spécialisée, on les classera en mécanique, y compris s'il s'agit de machines à commande numérique (alors que la logique de la NSF isole la conduite de machines dans un domaine pluri technologique, créé spécifiquement, quel que soit le produit).

Exemples :

BP conducteur d'appareils des industries chimiques, GFE 8

CAP conduite de machines automatisées de conditionnement dans les bio industries de transformation GFE 9

Doubles compétences

De plus en plus de métiers font appel à une double compétence. Nous les classons soit en fonction de leur origine, qui en marque le contexte, l'histoire, la culture, soit en fonction des compétences nouvelles développées.

C'est le cas du traitement de surface, où il s'agit d'appliquer des produits chimiques sur des surfaces métalliques : nous les classons en métallurgie : le produit support (métal) est plus important dans la réussite de l'acte professionnel que le procédé technique (on peut aussi l'interpréter comme une dominante du facteur historique).

Exemples :

CAP électroplastie

BTS traitement des matériaux option A traitements thermiques

Les effets de niveau

Le niveau de formation peut orienter soit vers la logique des savoirs au niveau III, soit vers celle du contexte au niveau V. La méthode première était de classer les vendeurs de niveau IV et V en vente (c'est le lieu d'exercice de l'emploi qui prime), ceux de niveau III selon le produit vendu (c'est le savoir sur le produit). Nous proposons de changer cette règle, un peu arbitraire à l'examen.

Par ce raisonnement, on avait classé un CAPA de maréchal-ferrant en métallerie car les compétences mises en œuvre étaient essentiellement relatives au métal, alors que le BEPA qui introduisait une connaissance des réactions du cheval et était classé en agriculture. Cette distinction, pertinente en termes de compétences, ne l'est pas en termes d'orientation, nous classons les deux en agriculture.

Un technicien de traitement des eaux de niveau V ressort du GFE entretien nettoyage. Au niveau III on peut hésiter entre le même GFE ou le GFE process laboratoire (chimie). Nous privilégions la cohérence de la « filière formation », et le contexte de travail, en le maintenant dans le GFE entretien nettoyage.

Un mécanicien spécialisé sur la conduite et l'entretien des machines agricoles sera classé en agriculture, car c'est l'adaptation au contexte qui est première, plus que la connaissance de la mécanique, peu transférable en l'état vers la mécanique générale, quel que soit son niveau. Par contre, un conseiller informatique agricole sera classé avec les informaticiens, car sa connaissance informatique prime sur celle du milieu.

L'unité de la personne

Une même personne pour exercer son métier, peut avoir à cumuler des savoirs issus de différents domaines, sans qu'il soit justifié de classer ces différents domaines dans différentes GFE. Par exemple un brevet de maître nageur sauveteur serait, par destination, dans le GFE sécurité (18), mais, par « production », rattaché au corps de savoirs dominant du milieu, GFE tourisme sport. La logique est ici proche de celle du contexte (lieu de loisirs et de sport), mais le contexte commun, c'est d'abord la personne.

*Exemple : Diplôme d'Etat de maître nageur sauveteur, GFE 17
Brevet national pisteuse secouriste*

Arnaud du Crest
Directeur du Carif Oref des Pays de la Loire

